

Protocole de certification



BNQ 9415-970/2008

Protège-cous pour joueurs et joueuses de hockey sur
glace et de ringuette – Protocole de certification



BNQ 9415-970/2008

Protège-cous pour joueurs et joueuses de hockey sur
glace et de ringette – Protocole de certification

*Neck Protectors for Ice Hockey and Ringette Players –
Certification Protocol*



ICS : 03.120.20; 13.340.20; 97.220.20

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2008-07-02

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2008

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Dans le présent document, l'utilisation des expressions et des formes verbales présentées ci-dessous, des notes et des annexes informatives doit être interprétée par le lecteur ou la lectrice de la façon suivante.

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences, présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence à respecter.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur les protège-cous pour les joueurs et joueuses de hockey sur glace et de ringuette, formé des membres suivants :

JACKSON, Todd	Hockey Canada
LAMOUREUX, Stéphane	Bauer Nike Hockey USA
LEFEBVRE, Louise	Loumania inc.
PATTERSON, David	Ringuette Canada
LANGLAIS, Daniel	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
LAUZON, Élyse (coordonnatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

La collaboration ou la participation des personnes suivantes est également à souligner :

BUSQUE, Martine	Personne-ressource
DION, Pierre	Centre de recherche industrielle du Québec — Direction Essais
DRAPEAU, Mélanie	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
FERRERO, J. P.	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
GÉNÉREUX, Marie-Claude	Bauer Nike Hockey USA
GUILLOT, Jean-Pierre	Personne-ressource
LA TERREUR, Eric	Hockey Québec

SOMMAIRE

	Page	
1	OBJET	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
5	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	3
5.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	3
5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	4
5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT	4
5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	5
5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	5
5.8	RENOUÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6	MARQUAGE DU PRODUIT	6
ANNEXE A —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	7

**PROTÈGE-COUS POUR JOUEURS ET JOUEUSES
DE HOCKEY SUR GLACE ET DE RINGUETTE —
PROTOCOLE DE CERTIFICATION**

1 OBJET

Le présent document a pour objet d'établir les exigences de certification et les règles de procédure qui s'appliquent à la certification des protège-cous pour les joueurs et joueuses de hockey sur glace et de ringuette selon les exigences de la norme CAN/BNQ 9415-370.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leur produits.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Aux fins du présent document, les ouvrages de référence suivants contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [<http://www.bnq.qc.ca/>]

CAN/BNQ 9415-370/2007

Protège-cous pour les joueurs et joueuses de hockey sur glace et de ringuette.
(Neck Protectors for Ice Hockey and Ringette Players.)

NQ 9902-001

Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure.
(Product, Process and Service Certification — Rules of Procedure.)